

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1787

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et le Festival Jazz à Vienne, pour les concerts du 6 février, du 25 mars et du 17 mai 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1787 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON / ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE FESTIVAL JAZZ A VIENNE, POUR LES CONCERTS DU 6 FEVRIER, DU 25 MARS ET DU 17 MAI 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 200 000 spectateurs et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'EPIC Festival Jazz à Vienne est un Etablissement Public Industriel et Commercial qui organise un festival de jazz de renommée mondiale depuis 35 ans dans le théâtre antique de Vienne.

Le partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Festival Jazz à Vienne existe depuis quelques années.

A l'occasion de la saison 2015-2016, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de poursuivre ce partenariat avec la réalisation en coproduction de 3 concerts de jazz à l'Auditorium :

- le 6 février 2016 à 20h00, pour un concert intitulé « Jazz at Lincoln Center Orchestra with Wynton MARSALYS » ;
- le 25 mars 2016 à 20h00 pour un concert de Salif KEITA intitulé « The Accoustic tour » ;
- le 17 mai 2016 à 20h00, pour un concert avec Michel CAMILO intitulé : « Michel CAMILO solo ».

Ces concerts réalisés en coproduction permettront au public de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon de poursuivre sa découverte du jazz en s'appuyant sur l'expertise artistique de l'EPIC Festival Jazz à Vienne.

La convention, jointe au rapport, présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts en coproduction ainsi que le budget prévisionnel concernant les dépenses et les recettes pour chaque concert. Cette convention renvoie également à un modèle de contrat de coproduction, joint au rapport, qui sera signé ultérieurement afin d'ajuster au mieux les dépenses et les recettes pour chaque concert réalisé en coproduction.

Pour l'organisation de chaque concert, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à mettre à disposition l'Auditorium à titre gracieux et les charges liées à son fonctionnement.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage également à prendre à sa charge une partie des dépenses liées à la production et l'organisation des concerts selon la répartition qui sera définie dans le contrat de coproduction et avec un plafond maximum de dépenses indiqué dans le budget joint au rapport.

- Montant total maximum de dépense pour le concert du 6 février 2016 : 71 439 € ;

- Montant total maximum de dépense pour le concert du 25 mars 2016 : 46 779 € ;

- Montant total maximum de dépense pour le concert du 17 mai 2016 : 36 079 €.

Pour chaque concert, le contrat de coproduction signé préalablement par les cocontractants précisera la répartition des dépenses entre chaque coproducteur ainsi que le détail des charges partagées. Cette répartition des charges sera effectuée de façon équitable entre les cocontractants sur la base d'un état liquidatif.

Les recettes de billetterie seront également partagées de façon égale entre les cocontractants sur la base d'un état liquidatif précis des recettes de billetterie.

Vu ladite convention ;

Vu ledit modèle de contrat de coproduction ;

Vu les budgets prévisionnels ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne, pour l'organisation de 3 concerts les 6 février, 25 mars et 17 mai 2016 à l'Auditorium est approuvée.

2- Le modèle de contrat de coproduction susvisé est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents sur la base des budgets prévisionnels.

4- Les dépenses seront imputées au chapitre 011 du budget annexe 07.

5- Les recettes seront imputées au chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN